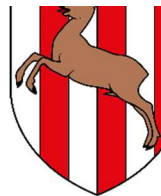


**DEMANDE DE LOCATION
DE LA HALLE POLYVALENTE DE SORENS**



REQUERANT

Société / organisateur :

Nom/Prénom du responsable :

Adresse exacte :

.....

Téléphone – e-mail :

Coordonnées bancaires-CCP
(pour restitution de la garantie)

MANIFESTATION

Date :

Horaire :

Genre de manifestation :

(préciser clairement)

Nombre participants attendus :

LOCAUX/EQUIPEMENTS (cocher ce qui convient)

☐ Halle polyvalente

☐ Congélateur

☐ Cuisine, office (sans vaisselle)

☐ Frigo

☐ Vestiaires, douches

☐ Sonorisation

☐ WC

☐ Barre de spots devant la scène

☐ Scène

☐ Protections de sol

☐ Panneaux pour fermer la scène

DIVERS

Parcage véhicules

Nom/Prénom du responsable :

Parking devant la halle polyvalente pour 16 véhicules.

Pour de nombreux véhicules, contacter l'entreprise Mapei Suisse SA 026/ 915 90 00 pour leur demande l'utilisation de leur parking qui se situe en-bas de la halle.

Matériel à disposition (cocher ce qui convient)

☐ Triopan

☐ Panneaux parking

☐ Bâtons lumineux et gilets pour la circulation

Elimination des poubelles (cocher ce qui convient)

☐ par l'organisateur

☐ par le concierge (suppl. de Fr. 100.-). **Condition : triage effectué correctement sinon un supplément vous sera facturé.**

Remarques : La halle de sport est occupée par les écoles le vendredi et ne sera dès lors disponible que dès 16h00.
Nous vous conseillons de prendre connaissance du site www.manifestation-verte.ch qui propose des informations de base et des conseils pratiques pour l'organisation de manifestations.
En cas de perte ou de vol du matériel, celui-ci vous sera facturé.
L'organisateur se doit de respecter les normes de protection incendie (accès aux sorties de secours, 560 personnes maximum) qui seront expliquées lors de la remise des clés de la halle. Suivant l'ampleur de la manifestation, un contrôle de sécurité sera établi.

L'organisateur déclare avoir pris connaissance et accepté les règlements d'utilisation et les tarifs. Le Conseil communal décide de la location, la halle est définitivement réservée par le paiement.

Lieu et date

Le requérant :

La Commune de Sorens

Le Syndic

**Collaboratrice
administrative**

D. Romanens

D. Pythoud

Complément : Selon la nature de la manifestation, un contrôle incendie sera effectué quelques heures avant l'événement par notre responsable.

Afin d'éviter tout changement de dernière minute susceptible de perturber votre organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre un plan esquisse de l'aménagement de la halle, avec la disposition des tables, des chaises et, le cas échéant, la présence d'un bar, ainsi que des précisions concernant les décorations (matières utilisées : tissu, bois, etc.). Également si vous prévoyez un aménagement à l'extérieur de la halle.

Ces éléments nous permettront de déterminer leur caractère inflammable ou non.

Nous vous informons également que ce contrôle incendie est obligatoire et qu'il sera facturé au requérant.

Nous tenons à préciser que cette décision n'a nullement pour but de vous importuner, mais qu'elle relève d'une question de sécurité pour toutes les personnes concernées.